

CAP des personnels de catégorie A de l'enseignement – PCEA-PLPA-CPE

ENSEIGNANT

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Le 9 juillet 2026 était réunie une CAP compétente à l'égard des corps des PCEA - PLPA - et CPE - l'UNSA était représentée par Elisabeth Donnay, titulaire à cette instance

L'engagement du SEA-UNSA

Le SEA-UNSA a exprimé une vive inquiétude face au nombre anormalement élevé de refus de titularisation inscrits à l'ordre du jour. Pour notre organisation, cette situation n'est pas une simple accumulation de cas individuels, mais le signe d'un dysfonctionnement institutionnel.

Nos points d'alerte :

- Profils à risque : La majorité des collègues concernés est issue des concours externes. Ils doivent gérer simultanément l'entrée dans le métier et les spécificités de l'enseignement agricole.
- Défaut d'accompagnement : Nous dénonçons l'éloignement géographique entre stagiaires et conseillers pédagogiques. Le suivi par visioconférence ne peut remplacer un tutorat de proximité.

- Responsabilité de l'Administration : Avant de prononcer des avis lourds de conséquences pour les agents, l'institution doit prouver qu'elle a rempli ses obligations de formation et de suivi. Le SEA-UNSA refuse que l'échec de l'accompagnement soit supporté uniquement par les agents.

1. Recours relatifs aux rendez-vous de carrière

5 dossiers ont été examinés lors de cette séance. Grâce à l'intervention des élus, les avis ont évolué ainsi :

Rendez-vous de carrière	Avis initial	Avis final (après CAP)	Décision
2ème	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien
3ème	Très Satisfaisant	Très Satisfaisant	Maintien
3ème (2 dossiers)	Satisfaisant	Très Satisfaisant	Amélioration
RDV Simplifié	À consolider	Satisfaisant	Amélioration

2. Titularisation : bilan et examen des dossiers

- Statistiques annuelles 2026
Sur 105 stagiaires, 94 ont été admis directement. 18 dossiers ont été examinés selon la procédure de l'article 5.

Corps	Nombre de stagiaires	Titularisés (direct ou post art. 5)	Examen
PCEA	41	39	2
PLPA	57	49	8
RVC	1	0	1

RVC : recrutement par voie contractuelle

Décisions de la CAP (11 dossiers)

Suite aux jurys des 17, 18 et 19 juin, 11 agents n'avaient pas été proposés à la titularisation. Après examen en commission :

- 02 avis favorables à la titularisation
- 06 renouvellements de stage
- 03 refus de titularisation définitifs.

Informations complémentaires : Promotions

En réponse aux demandes des organisations syndicales concernant le manque de visibilité sur le calendrier des promotions (Hors-Classe, Classe Exceptionnelle) :

L'administration a annoncé la publication des tableaux d'avancement à la Hors-Classe pour le 17

Pour consulter les résultats sur Chlorofil après authentification, [cliquez sur ce lien](#)

Déclaration liminaire du SEA-UNSA

Le SEA-UNSA tient à exprimer sa vive inquiétude face au nombre particulièrement élevé de dossiers de refus de titularisation inscrits à l'ordre du jour de cette CAP. Cette situation ne peut être considérée comme une simple succession de cas individuels. Elle révèle un dysfonctionnement plus profond dont l'administration ne peut s'exonérer. Un constat s'impose : la majorité des collègues concernés est issue des concours externes. Ces agents découvrent simultanément un nouvel établissement, les exigences du métier d'enseignant et les spécificités de l'enseignement agricole. Plus que tout autre public, ils devraient bénéficier d'un accompagnement solide, régulier et de proximité. Or c'est précisément ce qui fait défaut lorsque des stagiaires sont éloignés géographiquement de leurs conseillers pédagogiques. Comment prétendre assurer un suivi de qualité lorsque les visites sont nécessairement limitées et que les échanges reposent essentiellement sur la visio conférence ou des contact ponctuels ? Le SEA UNSA considère qu'avant de prononcer une décision aussi lourde de conséquences pour la carrière d'un agent, l'administration doit être en mesure de démontrer qu'elle a rempli toutes ses obligations en matière d'accompagnement, de formation et de suivi. Le SEA-UNSA sera particulièrement attentif aux réponses apportées aujourd'hui. Nous ne pouvons accepter que des collègues ayant réussi un concours de la fonction publique voient leur avenir professionnel compromis sans que soient interrogées les responsabilités de l'institution elle-même.

